

Communiqué de presse

Avignon, le 17 juillet 2021

Pass sanitaire – le Syndeac interpelle les président·e·s de groupes à l'Assemblée nationale

Le Syndeac, réuni en assemblée plénière, le 17 juillet 2021, à Avignon, exprime sa plus vive inquiétude sur les conditions de déploiement du pass sanitaire, faisant suite aux annonces présidentielles.

Volontaires dans la lutte contre la pandémie, les employeurs du spectacle public ont toujours fait preuve, depuis le début de la crise, d'un esprit de responsabilité. Ils ont appliqué avec efficacité l'ensemble des protocoles sanitaires élaborés avec le ministère de la Culture. Aujourd'hui, les gestes barrières sont mis en œuvre avec rigueur dans l'ensemble de nos établissements, sans aucun relâchement, et avec un civisme remarquable de la part de nos concitoyens.

Dans ces conditions, la nouvelle flambée épidémique impliquait très en amont le renforcement de la politique vaccinale qui fléchit depuis des semaines. Au lieu de cela, ou en plus de cela, le Gouvernement stigmatise, une fois de plus, les opérateurs culturels en les sommant, en seulement quelques jours, de déployer un dispositif de contrôle d'identité dont ils ne sont pas – c'est un euphémisme – coutumiers.

Le Syndeac dénonce l'absence totale de concertation avec les organisations d'employeurs et de salariés, condamne la méthode qui consiste à annoncer des mesures législatives avant même que le bureau du Parlement en ait été saisi, et déplore une nouvelle fois la verticalité de la décision et, par voie de conséquence, sa totale impréparation. L'urgence sanitaire impliquait une démarche sérieuse, concertée, et efficace, et l'accompagnement d'un renforcement des dispositifs de tests, en attente de la vaccination généralisée.

Dans ces conditions, le Syndeac s'est associé avec ses partenaires de l'USEP-SV et de la Fesac au référé déposé devant le Conseil d'État, demandant le rétablissement du principe d'égalité et le sursis à mise en œuvre du pass sanitaire.

Unis, les adhérents du Syndeac déplorent enfin le transfert de responsabilité de l'État vers les entreprises, dans la mise en œuvre du dispositif. Le Gouvernement se décharge vers nous, sans aucune période transitoire. L'annonce des sanctions envisagées à l'encontre des employeurs paraît totalement disproportionnée et révèle, là encore, une logique exclusivement répressive. Le Syndeac s'adressera, dans les prochaines heures, à la représentation nationale pour qu'elle atténue le caractère répressif des mesures annoncées et prenne en compte la charge qui est brutalement transférée aux entreprises du secteur culturel.

Contact presse :
Isabelle Lanaud
Tél. : 06 18 29 77 72



20, rue Saint Nicolas
75012 Paris

Tél. : 01 44 53 72 10
contact@syndeac.org
www.syndeac.org